

# Salle de spectacles de Dolbeau-Mistassini

Concours d'architecture



## Programme

**Jacques White**  
Architecte, conseiller professionnel

*Confidentiel / Émis le 18 novembre 2005*

## Table des matières

1. MISSION DU PROJET ET DU CONCOURS	1
1.1. Origines et évolution du projet	1
1.2. Objectifs du promoteur à l'égard du projet	2
1.3. Enjeux du projet	3
1.4. Défis du concours	4
2. CONTEXTE DU PROJET	6
2.1. Ville de Dolbeau-Mistassini	6
2.2. Site du projet	10
2.3. Prise de position au sujet du bâtiment existant	14
2.4. Structure organisationnelle et gestion de la salle	16
3. BESOINS PROGRAMMATIQUES	18
3.1. Organisation générale du bâtiment	18
3.2. Besoins spécifiques en espaces	22
3.3. Aménagement du site	29
4. CONTRAINTES PARTICULIÈRES	30
4.1. Bâtiment existant	30
4.2. Règlement de zonage	30
4.3. Sol	30
4.4. Œuvre d'art	31
5. EXIGENCES PARTICULIÈRES	32
5.1. Objectif de coûts du projet	32
5.2. Date de mise en service du projet	33

ANNEXE A – Données graphiques utiles à la conception des projets (sur CD-Rom)

## 1. MISSION DU PROJET ET DU CONCOURS

### 1.1. Origines et évolution du projet

Le projet de salle de spectacles professionnelle de Dolbeau-Mistassini s'amorce dès le début des années '80, en même temps que la création du *Comité des spectacles de Dolbeau* et le vœu exprimé par certains membres du Conseil de Ville de l'époque, appuyés d'une bonne partie de la population, de doter la municipalité et la MRC Maria-Chapdelaine d'une salle de spectacles répondant aux besoins croissants du milieu. Celui-ci se distingue d'ailleurs, et depuis longtemps, par la vigueur des organismes culturels qui y œuvrent (près d'une vingtaine d'organisations vouées aux arts de la scène et plusieurs troupes de théâtre), par le maintien d'une forte participation de la population à toutes sortes d'activités du domaine du spectacle qui y sont offertes (taux de participation moyen aux spectacles professionnels évalué à 77% en 2004) ainsi que par la qualité et le nombre des artistes renommés qu'il a produit, dont le violoncelliste Michel Fortin, les chanteurs et chanteuse populaires Mario Pelchat, André Dédé Fortin (des *Colocs*) et Nancy Dumais, le chanteurs et chanteuses d'opéra Georges Coulombe, Marie-Nicole Lemieux et Julie Boulianne, l'artiste-peintre Marcel Desbiens et d'autres artistes émergents comme David LeBlanc et Arianne Gauthier, pour ne citer que ceux-là

Au tournant des années 2000, l'idée initiale du projet se précise avec la mise en place du *Comité pour un lieu de diffusion culturelle*, qui regroupe des représentants des producteurs et des diffuseurs locaux, du milieu municipal, de la commission scolaire et même, à l'échelle régionale, de maires des municipalités voisines et du préfet de la MRC Maria-Chapdelaine. Progressivement, s'est ainsi construit, grâce à l'enthousiasme et à la solidarité des acteurs du milieu, un consensus autour de l'idée du projet, consensus qui perdure aujourd'hui comme le confirme le succès des campagnes de levées de fond tenues récemment dans le milieu et qui assurent déjà, avec la contribution des organismes publics subventionnaires, une très large proportion du financement requis pour le réaliser.

Des efforts particuliers ont été investis dans les deux premières années de la présente décennie afin de définir les attributs attendus de la nouvelle salle et de choisir le site sur lequel elle serait construite. En février 2001, un plan de développement pour l'implantation d'un lieu de diffusion culturelle à Dolbeau-Mistassini est proposé par la consultante Andrée Ménard. Le rapport qu'elle produit analyse en détails les forces et faiblesses ainsi que les opportunités du milieu. Il propose en outre un premier programme des besoins, mais schématique. On y trouve également une analyse sommaire de quelques sites potentiels pour une nouvelle salle, la firme *Trizart* ayant, trois ans plutôt, conclu qu'aucune des salles envisagées<sup>1</sup> pour une éventuelle réhabilitation ne pouvaient convenir. En mai 2002, le *Consortium Atrium 3* produit une étude d'impact qui documente et analyse plus substantiellement huit sites pour une future salle. Les résultats de l'analyse, basée sur une trentaine de critères différents<sup>2</sup>, désignent deux sites comme les plus appropriés à recevoir le nouveau projet : le secteur de la Pointe des Pères (situé face à l'ancien monastère des Pères Trappistes, à la rencontre des deux municipalités fusionnées de Dolbeau et Mistassini) et le Centre-ville de Mistassini. Le premier choix sera finalement abandonné peu de temps après la remise du rapport pour des raisons principalement économiques, les infrastructures municipales à construire, préalablement à la construction de la salle de spectacles, s'avérant beaucoup trop coûteuses pour assurer la viabilité du projet. Le secteur du centre-ville de Mistassini comporte déjà, au contraire du précédent, des infrastructures importantes, notamment les services publics et le stationnement, et il permet de plus la revitalisation d'un secteur qui en a manifestement besoin.

Par ailleurs, le secteur du centre-ville de Mistassini offre lui-même plusieurs possibilités de recevoir la nouvelle salle de spectacles, qui sont toutefois fortement conditionnées par la présence de deux bâtiments importants : D'abord, l'école Saint-Michel mise en disponibilité en raison de la décroissance de la population scolaire locale, qui a conduit la commission scolaire à concentrer tous ses élèves dans une autre école située à proximité; ensuite, un autre bâtiment plus imposant qui comprend un aréna et

---

<sup>1</sup> L'auditorium de la polyvalente Jean-Dolbeau, la salle multifonctionnelle du complexe sportif de Dolbeau, l'aréna « de poche », le cinéma Orphéon, le centre civique, la chapelle du Juvénat St-Jean et l'église Saint-Jean de la Croix.

<sup>2</sup> Les critères sont regroupés en quatre grandes catégories d'impacts : humains, économique-politiques, environnementaux et techniques.

ses services, un centre social et une salle cinéma. Quatre options touchant l'un ou l'autre de deux bâtiments ont été envisagées et analysées par le *Consortium Atrium 3*. L'étude recommande en conclusion de récupérer une partie de l'école Saint-Michel pour y loger le programme de la salle de spectacles et de réserver l'autre partie pour y loger des organismes communautaires et groupes culturels actuellement dispersés dans la ville, sans toucher pour l'instant à l'autre bâtiment (aréna, centre social et cinéma). Le choix de l'école Saint-Michel comme site du projet permet notamment de réduire substantiellement les importants coûts de démolition qu'auraient imposés les autres options envisagées. Ce choix demeurerait toutefois conditionnel, à l'époque, à sa validation par une étude scénographique, qui fut déposée en août 2002 par les consultants *Proximo* et *Go Multimédia*. Ce rapport est basé sur l'hypothèse d'utiliser le gymnase de l'école pour y loger le foyer et une partie de la salle de spectacle. Les scénographes concluent à la validité du projet. Suite à cela, l'étude d'impact produite par le *Consortium Atrium 3* est mise à jour. Un rapport amendé est déposé en février 2004 et un budget pro forma révisé suit en mars 2005.

Sur la base de cette conclusion, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) donne son accord de principe au projet au printemps 2005. Cet accord de principe permet notamment l'engagement des coûts reliés aux études préparatoires et à la tenue d'un concours d'architecture. Le règlement et le programme du concours sont élaborés d'août à novembre 2005 par l'architecte et conseiller professionnel Jacques White, selon les informations obtenues du *Comité de gestion de la salle de spectacles de Dolbeau-Mistassini*, auquel on pris part des représentants du *Comité pour un lieu de diffusion culturelle*, de la Ville de Dolbeau-Mistassini, du MCC (direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean) et divers consultants rencontrés *ad hoc* afin de valider et préciser certains choix programmatiques préalables au lancement du concours.

Par la tenue de ce concours, l'avenir de la salle de spectacles se voit désormais entièrement confié aux bons soins des architectes qui, en puisant à leurs compétences et à leur imagination, donneront forme à qui n'est encore qu'un grand rêve entretenu de longue date. Le résultat du concours marquera incontestablement un point tournant dans la petite histoire de ce projet, cher aux citoyens et citoyennes de Dolbeau-Mistassini et de la MRC Maria-Chapdelaine qui souhaitent l'accompagner vers un succès durable.

## 1.2. Objectifs du promoteur à l'égard du projet

Par le projet de salle de spectacles à Dolbeau-Mistassini, le promoteur du projet vise principalement à supporter et à promouvoir la diffusion<sup>3</sup> de spectacles à caractère culturel aux échelles locale et régionale, en dotant le milieu d'une salle à la hauteur des exigences d'aujourd'hui. La désuétude des équipements actuels porte en effet de plus en plus préjudice au développement de cet important volet de la vie culturelle locale et régionale. En effet, aucun espace ne permet de recevoir convenablement les spectacles professionnels en tournée à l'échelle provinciale. Il est facile de comprendre cela en jetant simplement un œil sur la liste des espaces qui reçoivent actuellement les spectacles qui acceptent de s'y produire : une salle d'école secondaire dotée d'une acoustique exécrable et d'une scène minuscule; d'autres locaux scolaires, incluant même une cafétéria (pour les productions locales); un ancien cinéma et finalement, l'aréna. À l'extérieur, une scène permanente est installée sur le terrain de stationnement situé juste derrière l'École Saint-Michel, où se produisent annuellement, en août, des artistes invités dans le cadre du Festival du bleuets. Rien de cela ne s'approche des standards minimaux du milieu de la diffusion de spectacles professionnels.

En privilégiant le site de l'école Saint-Michel au cœur de l'ancien centre-ville de Mistassini, le promoteur vise également à stimuler la revitalisation de ce secteur considéré prioritaire par la ville afin d'équilibrer le développement économique de l'agglomération désormais unifiée de Dolbeau-Mistassini. Cette option permet du coup de donner une nouvelle vie à un bâtiment stratégiquement situé et qui est autrement condamné à l'inoccupation (du moins pour un certain temps), d'y loger et d'y regrouper la majorité des organismes communautaires et groupes culturels locaux afin de renforcer le dynamisme de cet important pôle culturel et de rationaliser, conséquemment, la gestion des locaux à la charge de la

---

<sup>3</sup> Il paraît important de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une salle de production, mais de diffusion professionnelle de spectacles.

municipalité. Enfin, il est espéré que la récupération sensée d'une partie des infrastructures de l'école Saint-Michel, notamment le gymnase, entraîne une réduction du coût global du projet<sup>4</sup>.

Les élus ont fait part de deux points sensibles à porter à l'attention des concurrents du concours et qui s'inscrivent dans les objectifs du promoteur à l'égard du projet. Premièrement, le projet doit clairement s'imposer dans la ville et constituer un apport significatif à sa revitalisation. Un investissement de l'ordre de 6 millions de dollars représente un effort colossal en proportion de la taille de la communauté locale et les attentes sont grandes. Il n'est pas question, pour les élus, d'avoir à défendre un projet peu visible ou qui se dissimule derrière l'école existante<sup>5</sup>. En second lieu, l'industrie du bois est considérée dans la région comme un trait de spécificité et un objet de fierté. Il est donc attendu que les architectes en fassent bon usage dans le projet.

### 1.3. Enjeux du projet

Le projet proposé aux architectes dans le cadre de ce concours comporte des enjeux et des défis qui lui sont distinctifs, en marge du caractère foncièrement générique qu'impose la réponse aux standards du milieu de la diffusion de spectacles professionnels.

Quelques grands enjeux se dégagent du projet qui fait l'objet du concours et que les architectes doivent considérer lors de la conception.

- Enjeux urbains : La contribution du projet à l'animation et à la revitalisation du secteur; sa capacité à imposer une nouvelle cohérence au lieu en dépit de caractère hétéroclite du voisinage.
- Enjeux sociaux : Le pouvoir d'attraction du nouveau pôle civique créé, en complément aux autres attracteurs du secteur; son potentiel d'appropriation par différents groupes d'utilisateurs; l'identification régionale qu'il peut attiser; la communication qu'il favorise entre les personnes; la sécurité des espaces intérieurs et extérieurs.
- Enjeux perceptuels et expérientiels : La stimulation des sens et la signification des expériences provoqués par les espaces et les lieux créés; la convivialité des espaces publics majeurs du programme (hall, foyer et salle), mais aussi des espaces réservés aux gens du spectacle; la recevabilité du langage architectural par les gens du milieu<sup>6</sup>.
- Enjeux fonctionnels : La capacité des lieux de représentation à accommoder autant des spectacles professionnels de tournée que des spectacles amateurs produits à l'échelle locale et autres activités; l'efficacité des aménagements et des dispositifs techniques à rencontrer les besoins des spectateurs, des acteurs, des techniciens, des scénographes, des autres gens du spectacle et des gestionnaires de la salle.
- Enjeux écologiques : La convenance des stratégies architecturales et technologiques proposées en regard du développement durable et de l'usage responsable des ressources; le niveau d'intégration des composantes paysagères naturelles dans l'aménagement extérieur.
- Enjeux économiques : L'optimisation de l'utilisation de l'existant en vue d'en tirer le meilleur potentiel possible; la minimisation des coûts de démolition ou leur compensation par un bénéfice plus grand; le respect du budget de construction; la sobriété du budget d'opération.

Les critères d'évaluation des projets, qui figurent au règlement du concours (article 4.2 du règlement), ont été rédigés en tenant compte de ces principaux enjeux.

---

<sup>4</sup> La salle de spectacles de La Tuque (Complexe Félix-Leclerc, salle La Forestière) fait office d'exemple sur ce point. Elle a été réalisée à l'intérieur d'un gymnase scolaire similaire, ce qui aurait effectivement permis de réaliser une économie substantielle sur le coût du projet.

<sup>5</sup> La section 2.2 du programme met en évidence la visibilité des façades avant (sur rue) et latérale ouest (sur le stationnement qui se prolonge jusqu'à l'église Saint-Michel), alors que l'arrière est invisible depuis la rue et que l'ancienne partie de l'école Saint-Michel, à l'est, constitue un obstacle visuel important.

<sup>6</sup> Ceci ne doit pas être interprété comme une incitation à éviter une expression architecturale contemporaine.

#### 1.4. Défis du concours

Ces enjeux définissent ensemble ce qui devient le défi à relever dans le cadre de ce concours. Or, il ne saurait être question ici d'une simple résolution de problèmes. Le promoteur du concours s'attend bien sûr à ce que les architectes conçoivent leur proposition en fonction des ces balises, mais aussi qu'ils induisent d'autres questionnements pour le projet et qu'ils y contribuent pas leurs idées. Trois grands enjeux propres à ce projet méritent toutefois une attention particulière parce qu'elles risquent de conditionner fortement le travail des architectes. Pour le promoteur, ils constituent des défis majeurs à relever par les architectes dans le cadre de ce concours et en font l'originalité.

##### 1. Composer avec l'école Saint-Michel.

Ce bâtiment déjà agrandi n'accommode pas naturellement le nouveau programme de la salle de spectacles. Sa forme est devenue complexe avec son agrandissement le plus récent, il comporte beaucoup d'espaces compartimentés et le volume du gymnase existant, qui pourrait hypothétiquement recevoir la salle de spectacles (selon l'étude d'impact du *Consortium Atrium 3*), semble un peu juste pour cela après vérification. En outre, le plancher du gymnase est situé sous le niveau du sol adjacent, ce qui contraint son accessibilité depuis l'extérieur. L'espace disponible qui sépare le gymnase de la rue ne permettrait pas, non plus, de recevoir confortablement l'ensemble des pièces de pré-fonction de la salle prévus au programme (hall, foyer et services au public). Par ailleurs, la partie administrative qui prend place devant ce gymnase risque de porter ombrage à la visibilité de l'agrandissement nécessaire pour loger tout le programme de la salle de spectacles, que l'on présume construit vers l'arrière en raison d'une marge latérale très réduite. La décision de réserver une partie de l'école existante pour loger les organismes communautaires et groupes culturels présente aussi une donnée importante qui ajoute au défi, puisque le projet qui fait l'objet du concours doit partager le bâtiment existant avec une autre fonction qui n'en fait pas partie (Voir 2.3. Prise de position au sujet du bâtiment existant). En définitive, l'économie anticipée par la récupération d'une partie de l'École Saint-Michel pour y loger la nouvelle salle de spectacles devient conditionnelle à la capacité des architectes à contrecarrer et à exploiter avec adresse les contraintes de l'existant, afin de démontrer la viabilité de l'hypothèse. Il s'agit là, probablement, du plus grand défi du concours.

##### 2. Accommoder les besoins très diversifiés du milieu local tout en rencontrant les standards de la diffusion professionnelle.

Ce point a fait l'objet d'un débat majeur ces dernières années. En février 2002, le milieu croyait avoir trouvé la meilleure solution en faisant consensus autour d'une salle multifonctionnelle transformable, dont les salles de spectacles de La Tuque (Salle La Forestière / 528 places), d'Amos (Théâtre des Eskers / 690 places) et de Pierrefonds (Salle Pauline Julien / 375 places) constituaient les modèles. Les discussions préalables à la préparation du concours ont mis en lumière que cette approche ne serait pas, en dépit des apparences, celle qui offre le meilleur rendement ni la meilleure flexibilité. D'une part, la transformabilité des salles de spectacles pourrait être un leurre : elle n'est pas aussi simple et facile dans les faits qu'elle ne le semble sur papier, ce que confirmerait le bilan d'utilisation des salles qui comportent ce genre de dispositif au Québec. De plus, les salles transformables seraient beaucoup plus coûteuses à réaliser et à opérer que les salles plus conventionnelles et seraient affublées de nombreux problèmes techniques qui leur sont propres ainsi que de performances globalement moins intéressantes que les salles à configuration fixe.

Toutefois, reconnaissant que la multifonctionnalité constitue un objectif légitime et un trait de spécificité du projet de Dolbeau-Mistassini, les intervenants concernés s'entendent sur l'hypothèse de bonifier le foyer de la salle pour en faire un lieu multifonctionnel complémentaire à celle-ci et où se déroulement de multiples activités pour la majorité non

professionnelles. La salle, ainsi, peut plus économiquement rencontrer les standards de la diffusion professionnelle, notamment en regard de volume et des équipements scéniques. Les détails du programme qui suivent sont fondés sur cette position.

La question de la multifonctionnalité ne s'applique donc plus seulement à la salle, mais à l'ensemble du projet, où la salle elle-même et le foyer devront se faire complices pour composer ensemble un équipement flexible et optimisé. Les espaces de support à la scène pourront aussi collaborer à cet ensemble afin de créer un nouveau type d'équipement où deux lieux de rassemblement se côtoient et peuvent partager, peut-être, une partie des services et des équipements. Il s'agit d'un point crucial du projet qui interpelle l'ingéniosité des architectes et qui, une fois de plus, constitue un trait distinctif de ce concours.

3. Tenir compte des ressources limités pour réaliser le projet.

Les attentes relatives au projet de salle de spectacles sont élevées dans le milieu, mais les ressources pour le réaliser s'avèrent très mesurées. Un des défis majeurs du concours réside dans l'optimisation de la répartition des ressources pour proposer un ensemble fonctionnel mais sobre et dont la rentabilité est assurée, notamment, en proposant le plus grand nombre de sièges possible et en réduisant le coût des opérations quotidiennes.

Ces trois défis majeurs du concours peuvent, bien sûr, être complétés de toute autre dimension que les architectes jugent pertinente à intégrer à leur démarche de conception, selon leur propre compréhension des enjeux en présence et selon leurs aspirations personnelles.

## 2. CONTEXTE DU PROJET

### 2.1. Ville de Dolbeau-Mistassini

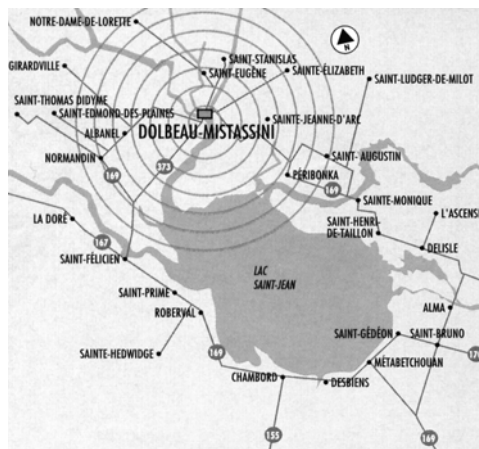


Figure 1. Carte régionale du Lac Saint-Jean

Seconde ville en importance au Lac Saint-Jean Après Alma, La ville de Dolbeau-Mistassini se situe à l'extrémité nord-ouest du lac, sur la rivière Mistassini et à l'opposé de l'embouchure de la rivière Saguenay. Née en 1997 de la fusion des villes de Dolbeau et de Mistassini, elle compte actuellement quelques 14 800 personnes. Le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, dont elle constitue le centre culturel et économique, comprend douze unités municipales et un vaste territoire non urbanisé qui s'étend profondément vers le nord. On y dénombre un peu moins de 27 000 personnes aujourd'hui, la statistique accusant une baisse depuis plusieurs années.

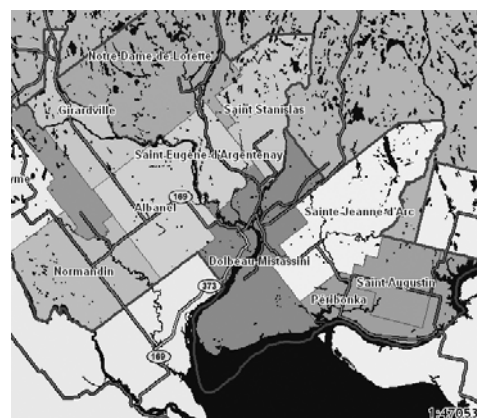


Figure 2. Zone urbanisée de la MRC Maria-Chapdelaine

François Gaudreault fut le premier colon à s'installer à Mistassini en 1883. Les moines Trappistes d'Oka ont construit sur ses terres, en 1892, le premier des trois monastères qu'ils y érigeront. Se donnant la mission d'évangéliser et de coloniser davantage ce coin de pays, les Cisterciens ont été à l'origine de la croissance de Mistassini, où ils ont érigé le village des Pères qui monopolisa progressivement tous les services communautaires et commerciaux de la région. Ce monopole sema la zizanie et provoqua le début du démantèlement du village en 1928, jusqu'à sa fermeture définitive en 1938. Les paroisses avoisinantes de Saint-Michel-de-Mistassini, Saint-Eugène, Saint-Stanislas et Saint-Élisabeth-de-Proulx sont nées de ce démantèlement. Mistassini fut officiellement fondée en 1931<sup>7</sup>. Dolbeau, de l'autre côté de la rivière Mistassini, a vu le jour quelques années plus tôt, soit en 1927, avec la construction du moulin de pâtes et papier de la *Lake-Saint-John Power and Paper Corporation*. Il s'agissait d'une ville de compagnie élaborée sur un plan d'ensemble, à l'instar d'Arvida au Saguenay. Cinquante maisons et un

<sup>7</sup> BOULIANNE Huguette, MARTIN Francine, SAVARD Thérèse (1992) *Mistassini, 100 ans, un tremplin vers l'avenir : album souvenir*. Citées dans : MÉNARD (2001) *Op. Cit.*



hôtel furent construits dans un premier temps, rapidement suivis d'une centaine d'autres maisons et commerces. Par la suite, l'expansion de la ville de Dolbeau s'est faite à même le territoire de celle de Mistassini, en particulier par l'annexion de deux importante partie de son territoire dans les années '50 et '60. Une première fusion unifia les villes de Mistassini et de Saint-Michel-de-Mistassini en 1976, suivie d'une seconde touchant Dolbeau et Mistassini le 17 décembre 1997, qui a donné naissance à la nouvelle ville unifiée de Dolbeau-Mistassini que nous connaissons aujourd'hui.

Géographiquement, toutefois, les secteurs de Dolbeau et de Mistassini forment toujours deux entités distinctes, séparées par les rivières Mistassini et Mistassibi. Celles-ci convergent précisément à cet endroit, formant une pointe non urbanisée (la Pointe-des-Pères). Une seule route les relie, soit la route 169 qui ceinture le Lac Saint-Jean. Les deux ponts qu'elle comporte entre Dolbeau et Mistassini, distants de 2 km, franchissent respectivement les rivières Mistassini et Mistassibi. Ils marquent le début du tissu urbain de l'une et l'autre des anciennes villes. Un bâtiment important (un seul) se dresse le long de la route 169 entre ces deux ponts, le monastère des Pères Trappistes, dont les deux tours de pierre sombre dominent toujours le paysage environnant. En dépit d'une telle géographie, s'est développé dans la nouvelle ville unifiée un sentiment d'appartenance à un même milieu.



Figure 3. Morphologie de Dolbeau-Mistassini

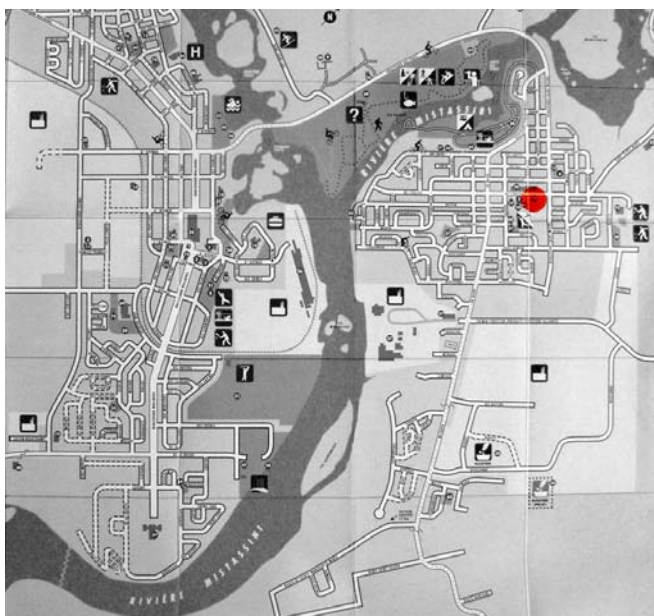


Figure 4. Carte du réseau viaire de Dolbeau-Mistassini. Le site du projet figure en rouge.

La ville de Dolbeau-Mistassini comprend plusieurs bâtiments et lieux publics importants pour la collectivité, dont les principaux sont :

- Pour le secteur de Dolbeau: La bibliothèque municipale, construite à même l'ancien hôtel de ville (1931) et agrandie en 1996 afin de répondre aux normes du MCC; l'hôtel de ville actuel, représentatif des constructions modernes en béton des années '60 au Saguenay Lac-Saint-Jean et conservée dans son état quasi-original; un imposant centre commercial de 30,000 m<sup>2</sup>., *Les Promenades du Boulevard*, qui a intériorisé en 1989 le boulevard Wallberg, en plein centre-ville, dans la foulée du *Mail Centre-Ville* à Québec<sup>8</sup>; un complexe sportif (piscine intérieure, aréna, terrain de balle, gymnase etc.); le siège administratif du service des loisirs (Gestion Arpidôme); le centre hospitalier régional; l'école polyvalente Jean-Dolbeau; des écoles primaires et professionnelles ainsi qu'une école privée (juvénat St-Jean); l'usine de papier journal *Bowater*; l'usine de bois de sciage *Produits Canbo*, les bureaux de la Sûreté du Québec; un terrain de golf; un centre équestre; une plage municipale; le site du festival western et de nombreux parcs.
- Pour le secteur de Mistassini : Le centre Local de développement; les bâtiments administratifs de la MRC et le SADC; l'aréna et le cinéma Orphéon, qui coexistent dans un même bâtiment voisin de l'école Saint-Michel, site du projet; un centre commercial implanté juste en face; le site du festival du bleuet, qui s'installe annuellement sur un vaste terrain asphalté derrière l'école; une école primaire importante, qui reçoit maintenant les élèves qui fréquentaient autrefois l'école Saint-Michel ; une école secondaire; un kiosque d'information touristique; l'usine de bois de sciage *Bowater*; une bleuetière touristique et le camping municipal; le parc de la Pointe-des-Pères; l'Abbaye des pères Trappistes (Pointe-de-Pères); le centre touristique Vauvert (près du Lac St-Jean).

Les images qui suivent, tout comme la majorité de celles qui figurent dans le présent document, sont disponibles en couleur et à meilleure définition en annexe A (sur le CD-Rom).



Figure 5. Le secteur de Dolbeau vu depuis « Do-Mi-Ski », juste au nord de la Pointe-des-Pères. Est visible à l'avant-plan la rivière Mistassini, la baie où se trouvent la plage municipale et l'un des deux ponts qui relie, via la route 169, ce secteur à celui de Mistassini.

---

<sup>8</sup> Ce projet aurait inspiré à André Dédé Fortin, chanteur-compositeur des *Colocs*, une chanson fort populaire il y a quelques années. (« ... Y'é tombé une bombe su'a rue principale depuis qu'y ont construit le centre d'achat. »)



Figure 6. Le secteur Dolbeau vu depuis le sud. À l'avant-plan, face à l'église, apparaît l'hôtel de Ville actuel. L'implantation du centre commercial sur le boulevard Wallberg, qu'il coupe en deux segments, devient évidente de ce point de vue. La bibliothèque prend place dans l'ancien hôtel de ville visible entre ces deux derniers bâtiments.



Figure 7. Le secteur Mistassini vu depuis le nord-est, en direction du Lac Saint-Jean. On y distingue en plein centre la concentration des bâtiments les plus importants, notamment l'école Saint-Michel (le site du projet – voir la page couverture du règlement du concours), le centre commercial en face, le cinéma Orphéon et l'aréna implanté juste à côté, l'église un peu plus loin et, vers l'arrière, l'école qui reçoit aujourd'hui les élèves qui fréquentaient autrefois l'école Saint-Michel. Depuis la prise de cette photographie aérienne, les bâtiments à l'est de l'école Saint-Michel ont fait place à une épicerie et à un grand stationnement en façade.

## 2.2. Site du projet

Le projet de salle de spectacles prendra partiellement place, tel qu'annoncé précédemment, dans une partie de l'école Saint-Michel existante, située au cœur du secteur de Mistassini. Ce bâtiment a été modifié à plusieurs reprises depuis sa construction initiale en 1937-1938. Cette première construction est aujourd'hui disparue. Une aile plus récente occupe maintenant son emplacement. La partie la plus ancienne qui subsiste aujourd'hui est un premier agrandissement réalisé en 1948, soit juste après la seconde guerre mondiale, probablement afin d'accueillir un nombre d'élèves en forte croissance à cette époque. Cette construction de bois revêtue de brique comprend quatre niveaux, dont trois hors-sol.



Figure 8. L'école Saint-Michel dans les années '70. Il s'agit du bâtiment d'origine; le premier agrandissement apparaît sur la gauche.



Figure 9. Le premier agrandissement de 1948, solitaire, avant la construction du second agrandissement. La date de démolition de du bâtiment d'origine est inconnue.

Un second agrandissement fut réalisé en 1984 à l'emplacement même du bâtiment d'origine. Cet agrandissement, conçu par l'architecte de Dolbeau Jean-Claude Lebeuf, comprend un gymnase, une aile de classes implantée en diagonale vers à l'arrière entre le gymnase et le bâtiment de 1948 et, à l'opposé du côté avant, une aire d'accueil et d'administration également implantée en diagonale. La forme et le langage singulier de cet agrandissement pourraient s'expliquer, d'une part, par la forme du bâtiment disparu que l'on aurait voulu évoquer et, d'autre part, par une remise en contexte à l'époque du mouvement postmoderne, qui a exercé une grande influence partout dans le monde dans les années '80 et vraisemblablement jusqu'à Mistassini.



Figure 10. L'école Saint-Michel telle qu'elle se présente aujourd'hui.

L'environnement immédiat de l'école Saint-Michel se caractérise par une concentration de fonctions publiques importantes qui s'y côtoient. En dépit d'un pouvoir d'attraction affaibli depuis quelques années, le rôle central qu'il a joué et qu'il joue encore dans l'agglomération du secteur de Mistassini est immédiatement perceptible sur place. À l'ouest, l'église constitue le premier élément marquant de cet ensemble. L'école Saint-Michel exerce elle-même, du côté est, une forte présence symétrique en encadrant un espace public rectangulaire que le centre social, l'aréna et le cinéma Orphéon viennent compléter – dans un seul bâtiment aligné – du côté sud et qui trouve écho en face, de l'autre côté de l'avenue de l'Église, avec un centre commercial dont la façade, bien que composée de différents immeubles, est continue de la rue Savard (à l'ouest de l'église) jusqu'au boulevard Saint-Michel. Or, cet espace qui pourrait agir comme un square est occupé par un stationnement et il n'est pas prévu, à court terme, de l'aménager. Mais à l'évidence, son potentiel de requalification demeure grâce à des proportions convenables et, peut-être, grâce à l'aide que la salle de spectacles pourrait lui apporter.

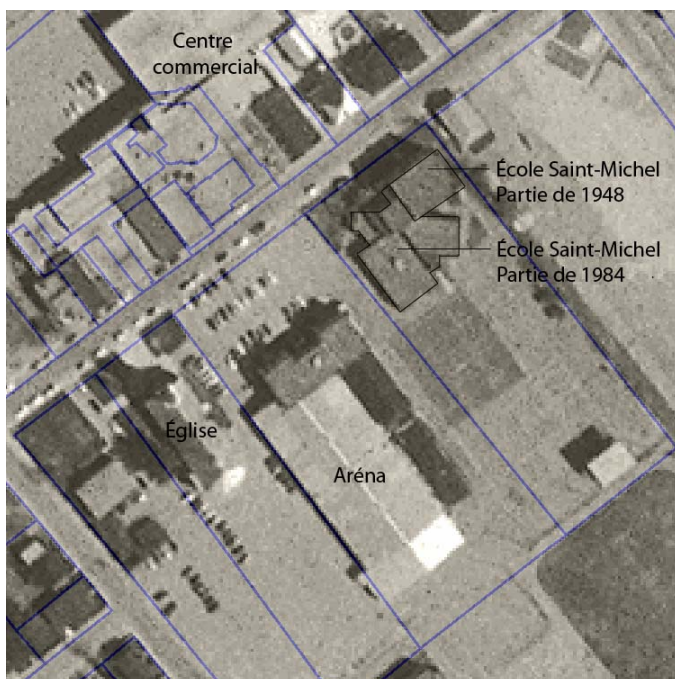


Figure 11. Vue aérienne du site qui montre clairement la place rectangulaire déjà circonscrite par le bâti et à laquelle participe l'école Saint-Michel.





Figure 12. Vue sur l'avenue de l'Église vers le site, depuis l'ouest.



Figure 13. Le centre commercial en face du site.



Figure 14. Vue sur l'avenue de l'Église vers le site, depuis l'est.

À l'arrière de l'école Saint-Michel s'étend une vaste surface asphaltée utilisée comme stationnement et qui reçoit, à chaque mois d'août, le Festival du Bleuët. Une scène extérieure, fixe mais déplaçable, s'y tient en diagonale. Du côté est, l'ensemble est visible depuis un autre vaste stationnement asphalté, celui d'une épicerie à grande surface implantée en fort recul de puis la rue, en fond de terrain. Des côtés sud et est, l'école est donc très dégagée visuellement, mais pas depuis une quelconque voie publique, sinon à distance.



Figure 15. La cour arrière de l'école Saint-Michel.



Figure 16. L'école Saint-Michel vue depuis le stationnement de l'épicerie voisine.

Le site autour de l'école Saint-Michel est virtuellement plat et ne comprend pas de dénivellation significative. Le niveau du sol fini se situe entre 80 et 100 cm plus bas que le plancher du rez-de-chaussée de l'école. On n'y trouve aucune végétation significative, à l'exception, peut-être, de trois érables situés près de la ligne mitoyenne du côté est de l'aile la plus ancienne de l'école et d'un quatrième, plus jeune, situé près de l'entrée de l'école sur l'avenue de l'Église.

### 2.3. Prise de position au sujet du bâtiment existant

Il a été décidé, afin de faciliter la négociation des ententes relatives aux deux grandes composantes fonctionnelles du nouvel ensemble constitué d'une part de la salle de spectacle (qui fait l'objet de ce concours) et des organismes communautaires et groupes culturels (qui n'en font pas partie), de séparer ces deux entités par un mur coupe-feu à inscrire dans l'existant. Les coûts d'une telle construction seront partagés entre les deux entités. Un mur coupe-feu offre l'avantage, entre autres, de ne pas avoir à appliquer à l'ensemble du bâtiment les normes les plus sévères applicables<sup>9</sup>.

Le nouvel ensemble sera donc constitué de deux bâtiments contigus ayant chacun sa propre adresse civique, mais probablement reliés de l'intérieur moyennant certains dispositifs d'obturation et partageant peut-être certains équipements<sup>10</sup>. L'évidence veut que la partie la plus ancienne implantée à l'est (réalisée en 1948) soit réservée aux organismes communautaires et aux groupes culturels, alors que la partie ouest du bâtiment existant (réalisée en 1984-85), qui comprend le gymnase, l'aile des classes implantée en diagonale et l'aire d'accueil et d'administration du côté de la rue, soit exploitée pour les fins du concours.

L'emplacement exact et la forme du nouveau mur coupe-feu sont laissés au choix des concurrents. À ce titre, les plans d'architecture et de structure du bâtiment existant, joints en annexe A (sur CD-Rom), peuvent être d'une grande utilité aux concurrents pour déterminer la position et la configuration de ce mur en fonction de leur concept. La position suivante est celle qui paraît a priori la plus plausible. La superficie brute de chacune de ses deux parties serait respectivement, suivant cette hypothèse, de l'ordre de 1365 et 1675 m<sup>2</sup>.

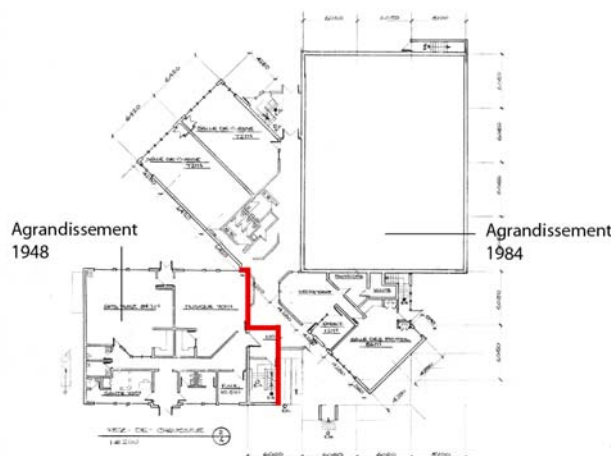


Figure 17. Emplacement suggéré du mur coupe-feu (en rouge).

Le mandat d'architecture relatif à la partie qui ne fait pas l'objet du concours (agrandissement de 1948) sera attribué par un appel d'offres séparé. Il n'est pas prévu que la façade existante soit substantiellement modifiée. Les concurrents peuvent donc la considérer maintenue dans son état actuel pour les fins du concours. Les aménagements des aires de plancher situées de l'autre côté du mur coupe-feu n'ont pas à être conçus ni intégrés aux planches du concours, à l'exception, peut-être, de l'emplacement de l'administration des loisirs (*Gestion Arpidôme*) que l'on pourra identifier sur les plans sans représenter les aménagements (voir, dans la partie détaillée du programme, les détails des relations fonctionnelles avec l'administration de la salle de spectacles).

<sup>9</sup> Par exemple, on peut ainsi se soustraire de l'obligation de généraliser l'ajout d'un réseau d'extincteurs automatiques.

<sup>10</sup> En l'occurrence, leurs coûts de construction seraient partagés au prorata de l'utilisation.



Une autre prise de position, complémentaire à celle qui se rapporte au mur coupe-feu, est soumise à l'attention des concurrents afin de bien communiquer les idées qui ont présidé au choix de récupérer la partie ouest de l'école Saint-Michel pour recevoir la salle de spectacle. Elle concerne le gymnase qui, certainement, constitue une contrainte majeure du projet mais aussi, probablement, l'une des clés maîtresse de la solution aux défis qu'il pose. Alors que l'étude de faisabilité préparée par le *Consortium Atrium 3* prévoyait la récupération du gymnase pour y loger une partie de la salle elle-même, Il est apparu évident, aux membres du *Comité de gestion de la salle de spectacles* qui a monté le programme du concours avec le conseiller professionnel, que cet espace pourrait facilement recevoir le foyer de la salle, lequel a été bonifié dans le programme afin d'accommoder la multifonctionnalité réclamée par le milieu (voir 1.4. Défis du concours, ainsi que les détails de la programmation plus loin). Dans les deux cas, le niveau du plancher du gymnase, situé 2,9m plus bas que le niveau du rez-de-chaussée et à environ 2m du niveau du sol adjacent à l'extérieur, cause problème. Quoi qu'il en soit, ce grand volume qui comporte déjà un bon dégagement en hauteur (6,1 m libre) et une structure à longue portée (17,2 m) mérite probablement, de l'avis du *Comité*, d'être utilisé pour la générosité qu'il offre plutôt que d'être compartimenté. Il reste aux architectes d'en juger.

La démolition ou le déplacement de certaines portions du bâtiment existant paraît envisageable, mais les concurrents qui choisissent cette voie se donnent ainsi la charge de démontrer que l'enveloppe budgétaire global du projet sera tout de même respectée et que les bénéfices obtenus compenseront amplement la dépense supplémentaire encourue par de tels travaux.

## 2.4. Structure organisationnelle et gestion de la salle

### Structure

Quatre entités actuellement constituées seront impliquées dans la structure organisationnelle de la nouvelle salle de spectacles : Le *Comité des spectacles de Dolbeau-Mistassini*; *Gestion Arpidôme* (service des loisirs); la Ville de Dolbeau-Mistassini et le *Comité pour un lieu de diffusion culturelle à Dolbeau-Mistassini*. Bien que le partage des responsabilités entre tous ces acteurs ne soit pas encore définitif, les quelques indications qui suivent peuvent servir de pistes.

Le *Comité de spectacles de Dolbeau-Mistassini*, qui agit comme diffuseur professionnel reconnu, élargira vraisemblablement son mandat à la suite de la construction afin de prendre en charge la gestion opérationnelle (programmation professionnelle, location de la salle pour d'autres fins, calendrier d'événements, etc.). Pour sa part, *Gestion Arpidôme* sera responsable des réparations courantes et de l'entretien du bâtiment. La Ville signera une entente de soutien au fonctionnement du *Comité de spectacles* et une autre concernant la gestion de la salle. Ces ententes assureront une allocation de ressources suffisantes pour le fonctionnement de la salle. Finalement le *Comité pour un lieu de diffusion culturelle*, qui a été créé spécifiquement pour ce projet il y a plusieurs années et qui a dressé le programme préliminaire des besoins de la salle, devient un comité élargi. Il chapeautera désormais les différents sous-comités (financement, événements, suivi de chantier, etc.) sous sa charge, mais disparaîtra peut-être une fois le projet réalisé.

### Activités anticipées

Au plan professionnel, les prévisions établissent le nombre de spectacles professionnels respectivement à vingt-quatre, vingt-six et vingt-neuf pour les première, deuxième et troisième années de mise en service de la salle<sup>11</sup>. Les spectacles se répartiraient de la manière suivante la première année : théâtre adulte (3); humour (3<sup>12</sup>); chanson (3); série classique (2); série découverte (2); série adolescents (1); série scolaire (1); série âge d'or (2); série rencontre (2); série variété (2); série enfants (2); série danse (1)<sup>13</sup>. À ce jour, le *Comité des spectacles de Dolbeau-Mistassini*, le seul diffuseur de spectacles professionnels reconnu et financièrement soutenu, présente de septembre à mai une vingtaine de spectacles professionnels principalement en humour, en théâtre et en chansons<sup>14</sup>. En été, se tiennent annuellement à Dolbeau-Mistassini les *Festival Western* (juillet) et le *Festival du Bleu* (août) qui proposent tous deux des spectacles en plein-air, le dernier prenant place juste derrière l'école Saint-Michel. Le nouvel équipement pourrait recevoir certains spectacles dans le cadre de ces événements en cette période d'inactivité au plan professionnel. Il est également envisageable que le *Comité des spectacles* diffuse désormais quelques spectacles durant la saison estivale.

Au plan des loisirs et de la pratique amateur, les prévisions établissent le nombre de spectacles non-professionnels respectivement à quarante, cinquante et soixante pour les première, deuxième et troisième années de mise en service de la salle<sup>15</sup>. On estimait, en 2001, à plus de 700 personnes la participation annuelle aux activités non-professionnelles des arts de la scène, dont près de la moitié étaient des jeunes de 6 à 20 ans. On estimait à 20 000 personnes la fréquentation à ces différents spectacles. Le théâtre comptait pour près des deux tiers des représentations non-professionnelles, alors que la musique et la danse se partageaient le reste. S'ajouteraient aux spectacles professionnels et non-professionnels des prévisions pour des représentations cinématographiques, d'un nombre équivalent aux spectacles non professionnels.

---

<sup>11</sup> Consortium Atrium 3 (2004) *Étude d'impact : Lieu de diffusion culturelle*. Chiffres empruntés à MÉNARD (2001) *La diffusion des arts de la scène à Dolbeau-Mistassini : Plan de développement pour l'implantation d'un lieu de diffusion culturelle*.

<sup>12</sup> Ces prévisions, fondées sur un rapport de 1999, ne tiennent toutefois pas compte de l'augmentation récente de popularité de ce type de spectacles.

<sup>13</sup> Consortium Atrium 3 (2004) *Op. Cit.* Par contre, ces projections ne correspondent pas à celles de MÉNARD (2001)

<sup>14</sup> MÉNARD Andrée (2001) *Op. Cit.*

<sup>15</sup> MÉNARD (2001) *Op. Cit.*

Compte tenu de la nouvelle proximité des groupes en loisir culturel qui prendront place dans la plus ancienne partie de l'école Saint-Michel, juste à côté de la nouvelle salle et de son foyer, il est légitime de penser que ceux-ci voudront également y tenir quelques activités selon les disponibilités laissées par le calendrier des engagements contractés par le *Comité des spectacles*.

Les organismes communautaires et groupes culturels suivants pourraient tenir des activités dans la nouvelle salle, en plus de celles prévues par le *Comité des spectacles* : Les chorales Écho des Chutes, les Joyeux Copains et Vol au Vent; le Ciné-Club (une vingtaine de projections par année); Démo-Forêt 2000 (spectacle et congrès); le Festival du Bleu (spectacle); l'Harmonie Jean-Dolbeau; le Théâtre du Châssis; la troupe de théâtre Jean-Dolbeau; Do à do (musique) et la troupe de danse Madilhut.

Dans le foyer, pourraient notamment se tenir des expositions d'œuvres en art visuel, produites localement ou non, des conférences, des spectacles amateurs moins formels ou en formule cabaret, des réceptions et des manifestations variées selon les besoins du milieu. Les principaux organismes communautaires intéressés à utiliser le foyer pour y tenir de telles activités sont : l'AFEAS; les Artistes et Artisans en Art Visuel; le cercle des Fermières; le club des Chevaliers de Colomb; le club de bridge; le club de scrabble; d'autres clubs de services à la communauté (Lions, Richelieu, Optimiste, Rotary etc.); Démo-Forêt 2000 (congrès); les maisons de jeunes; Opération Nez-Rouge; les Scouts et Guides; la Société d'Histoire et de Généalogie; la Société d'Horticulture; des tables de concertation culturelle; Le privé; le Bingo; etc.

Une telle ouverture à la diversité s'inscrit dans l'esprit de faire du nouvel équipement culturel un lieu animé et fréquenté par la communauté locale.

Une saine gestion des priorités par le *Comité des spectacles* permettra de considérer les demandes incompatibles dans le bon ordre, comblant d'abord les besoins en diffusion de spectacles professionnels, ensuite des spectacles non-professionnels et finalement ceux relatifs aux autres activités.

#### Jauge de la salle et rentabilité

Le nombre de places dans la salle exerce une influence majeure sur la rentabilité des activités qui s'y tiennent. Une salle de 400 places paie le même cachet aux artistes qu'une salle de 700 places. La majoration du coût du billet ne pourrait absorber entièrement le manque à gagner d'un spectacle où assistent moins de spectateurs en raison d'un nombre réduit de places disponibles, et une telle majoration, au surplus, a un effet dissuasif sur la vente des billets. Il est donc facile de comprendre l'intérêt, pour le diffuseur et pour les gens du milieu, d'augmenter le nombre de sièges à plus de 450 à l'intérieur des superficies et du budget prévus, tout en gardant un dégagement raisonnable entre les sièges. Pour les fins du concours, le nombre de places a été fixé à 480, même si les fonds accordés au projet sont proportionnels à une salle de 450 places. Il est clair, conséquemment à cela, qu'un des défis du concours consiste à proposer un projet fonctionnel mais sobre, dont les coûts seront contrôlés à la source, soit dès la conception de l'esquisse (Revoir au besoin le troisième défi du concours en section 1.4).

### 3. BESOINS PROGRAMMATIQUES

#### 3.1. Organisation générale du bâtiment

Le programme du projet comprend cinq grandes zones<sup>16</sup> :

1. La zone publique – espaces d'accueil du public, d'animation et de services connexes.
2. La salle de spectacles – espace de représentation réservé aux spectateurs.
3. L'espace scénique – espace de représentation réservé aux artistes.
4. La zone de support à la scène – espaces techniques et de services réservés aux artistes et aux équipes des spectacles.
5. La zone administrative – espaces réservés aux gestionnaires du bâtiment et des spectacles.

La zone publique agit comme une interface entre le spectacle et l'espace public collectif. Dans le cas spécifique de ce concours, elle joue également un rôle de représentation majeur, tant du point de vue de l'animation des lieux, notamment du foyer, que de l'image que projette le bâtiment dans la ville. La majorité des espaces de cette zone gravitent autour du hall et du foyer qui se présentent dans une séquence ordonnée depuis la rue jusqu'à l'entrée de la salle de spectacles elle-même. Les espaces d'accueil et de services au public doivent être de configuration simple de manière à faciliter le repérage des fonctions et à assurer une opération simple et efficace de celles-ci, tout en évitant les conflits de circulations.

La salle proprement dite constitue le cœur de tout le projet. C'est le lieu par excellence où opère la magie du spectacle et où se vivront assurément les expériences les plus mémorables pour la majorité des usagers du complexe. Il s'agit essentiellement d'une salle dite d'ambiance, conviviale et chaleureuse, dont les murs et probablement le plafond manifestent fortement leur présence, à l'opposé d'une boîte noire par exemple. La proximité des spectateurs constitue une qualité recherchée pour la salle, mais la disposition des sièges et des allées est laissée à la discrétion des concurrents<sup>17</sup>. Un balcon, sans être obligatoire, pourrait être souhaitable parce qu'il permet de rapprocher les dernières rangées de spectateurs de la scène et parce qu'il offre naturellement plus de flexibilité pour accommoder des assistances de tailles variées. En cas d'assistance réduite, il suffit alors de fermer le balcon. Les spectateurs de dernières rangées se sentent plus à l'aise et l'atmosphère s'en trouve améliorée. Les qualités relatives au confort des spectateurs, aux angles de vision et à l'acoustique doivent être recherchées par les concurrents et exprimées dans leurs dessins. Les salles à géométrie variables ne sont pas favorisées parce que le budget alloué au projet ne s'y prête guère.

L'espace scénique doit avant tout se conformer aux normes des spectacles de tournées, qui devront pouvoir s'y produire aisément sans avoir à adapter significativement leur mise en scène ou leur matériel scénographique. De nombreuses discussions ont été consacrées à ce point lors de l'élaboration du programme du concours. Bien qu'un espace scénique pleine dimension, c'est-à-dire dont la hauteur libre est de 2,5 fois la hauteur du cadre de scène, soit nettement préféré par le diffuseur et par les représentants du MCC<sup>18</sup>, il semble plus prudent d'envisager dès maintenant qu'une telle cage de scène, très coûteuse, devra être réduite considérant les ressources disponibles pour réaliser le projet. Une réduction de la hauteur du cadre de scène afin de réduire la hauteur totale de la cage n'est pas une solution acceptable pour ce concours. Il faut donc plutôt travailler sur les dispositifs scénographiques. Un consultant spécialisé<sup>19</sup> a été consulté afin d'investiguer des solutions alternatives. Celui-ci croit que certaines solutions pourraient être considérées, bien qu'elles s'éloignent toutes du modèle idéal. Par exemple, on pourrait envisager une cage de scène dont la hauteur libre depuis le plancher de scène

---

<sup>16</sup> Excluant les espaces réservés aux organismes communautaires et groupes culturels, qui ne font pas partie du programme du concours.

<sup>17</sup> Les difficultés anticipées de loger la salle dans la partie désignée du bâtiment existant, compte tenu des contraintes en présence, militent fortement en faveur d'une telle ouverture afin de laisser le plus de marge possible aux concurrents.

<sup>18</sup> Une cage de scène de pleine hauteur ne serait pas la norme actuellement pour les salles de moins de 500 places, mais l'évolution des besoins des spectacles de tournées tendrait à la rendre de plus en plus essentielle dans un avenir rapproché.

<sup>19</sup> Guy Desmarreaux de Go *multimédia inc.*

n'est que d'environ 1,5 fois la hauteur du cadre de scène, mais cela suppose d'accepter que l'on ne puisse pas hisser des éléments de décors entièrement au-dessus de l'ouverture de scène, ce qui conviendrait à la plupart des spectacles de tournées qui s'accommodent régulièrement de telles contraintes à l'heure actuelle. Dans un tel système, des passerelles positionnées à la hauteur du cadre de scène circonscrivent un espace scénique surmonté d'un gril (exigence du MCC) afin d'éviter que des passerelles intermédiaires ne viennent contraindre le positionnement des porteuses et des autres éléments scénographiques. Pour les fins du concours, il a été décidé de demander aux architectes de représenter l'espace scénique suivant l'hypothèse d'une hauteur réduite et de mettre à contribution leurs compétences et leur imagination pour développer une solution alternative à l'espace scénique habituel. Le concept scénographique prend donc une importance particulière pour ce concours, ce qu'aura à commenter la commission technique. Un coût séparé devra être fourni pour une cage de scène de pleine hauteur (non dessinée), que la majorité des projets pourraient recevoir sans modification au plan si le budget le permet, ce qui est bien sûr espéré.<sup>20</sup>

Les espaces de support à la scène et au spectacle en général doivent être regroupés et distribués de la manière la plus efficace possible. Des espaces bien planifiés contribuent au bien-être et aux bonnes relations des nombreuses personnes qui s'activent avant, pendant et après les représentations, qu'elles soient professionnelle ou non. Il s'agit habituellement d'un volume qui s'exprime distinctement dans la composition du bâtiment, avec ses propres entrées des artistes et du matériel de spectacle (débarcadère).

La zone administrative ne doit pas être négligée dans la conception du projet. C'est le cadre de travail quotidien des personnes qui se consacrent à la planification et à la gestion des spectacles. Un éclairage naturel abondant et une vue extérieure de qualité y sont généralement appréciés. Les espaces qui composent cette zone doivent être regroupés pour créer une dynamique de groupe intéressante et entretenir des liens privilégiés avec le reste du bâtiment, dans ses parties publiques comme dans celles réservées aux gens du spectacle (espace scéniques et espaces de support à la scène). Exceptionnellement pour ce projet, une seconde zone d'administration vient se greffer à celle qui est spécifiquement dédiée à la gestion du bâtiment et de la salle. Il s'agit du service des loisirs de Dolbeau-Mistassini (*Gestion Arpidôme*), qui prend place à proximité celle-ci mais de l'autre côté du mur coupe-feu, afin de favoriser les collaborations et de permettre le partage des ressources et équipements. Une telle division facilite le partage des responsabilités en regard de la construction et de la gestion de ces deux zones dont le financement n'est pas assuré par le même portefeuille.

Aucune salle de répétition n'est prévue au programme, pour des raisons de rationalisation des superficies. Il serait toutefois envisageable que certains locaux situés dans la partie de l'école Saint-Michel réservée aux organismes communautaires et groupes culturels (d'anciennes classes) soient utilisés à cette fin. Il en est de même pour l'entreposage des décors et des costumes des spectacles amateurs locaux.

---

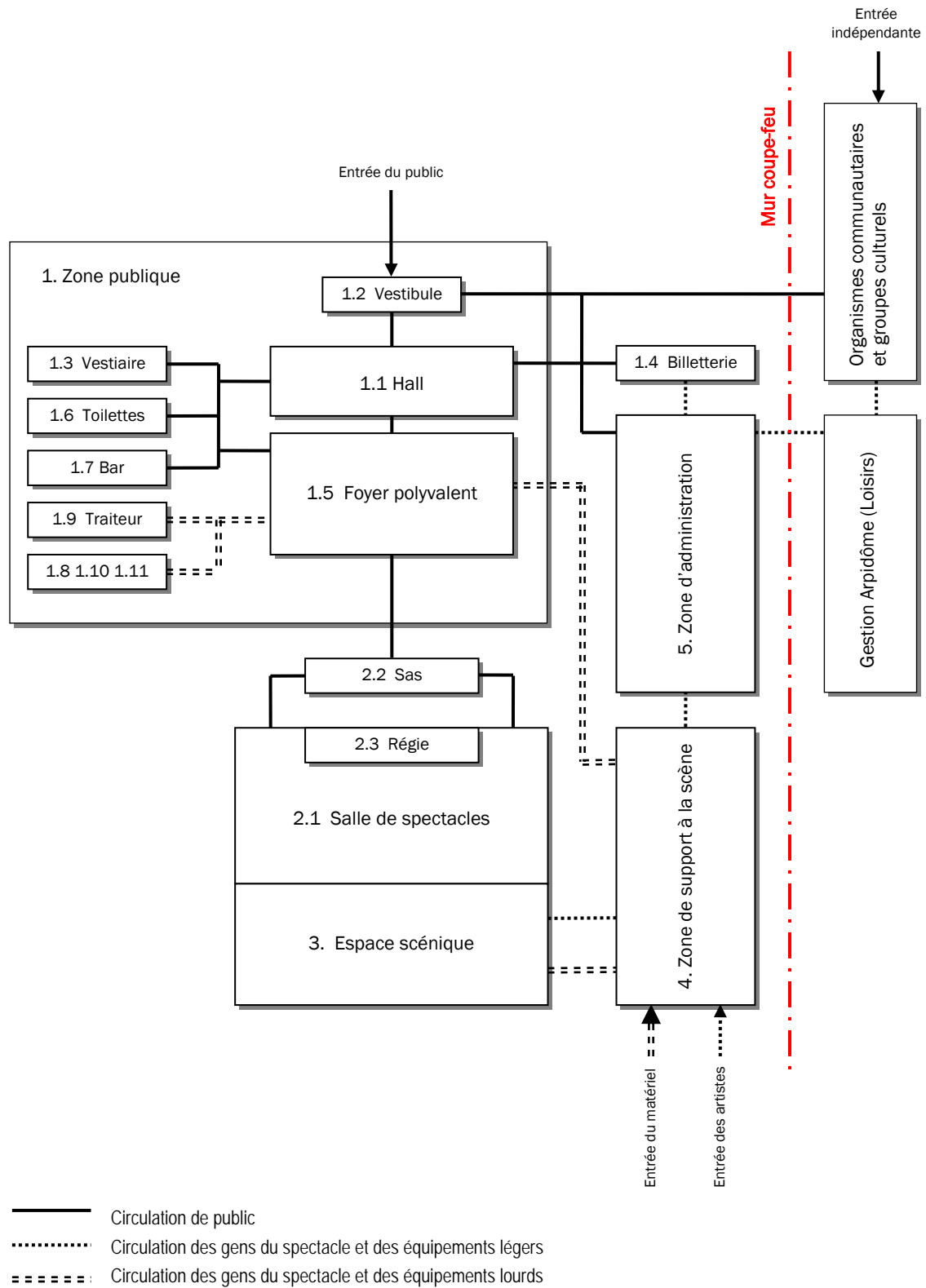
<sup>20</sup> Les concurrents et finalistes sont explicitement avisés qu'un projet dont le coût permettra la construction d'un espace scénique de pleine hauteur à l'intérieur du budget prévu détiendra un avantage aux yeux du jury, sans que cela constitue toutefois un atout déterminant.

SOMMAIRE DES ESPACES DU BÂTIMENT

<b>1. Zone publique</b>			
1.1.	Hall		45 m <sup>2</sup>
1.2.	Vestibule		6 m <sup>2</sup>
1.3.	Vestiaire		25 m <sup>2</sup>
1.4.	Billetterie		16 m <sup>2</sup>
1.5.	Foyer polyvalent		500 m <sup>2</sup>
1.6.	Toilettes		55 m <sup>2</sup>
1.7.	Bar / produits dérivés		30 m <sup>2</sup>
1.8.	Dépôt du bar		10 m <sup>2</sup>
1.9.	Espace traiteur		20 m <sup>2</sup>
1.10.	Rangement d'ameublement et d'équipement		30 m <sup>2</sup>
1.11.	Dépôt du concierge		<u>3 m<sup>2</sup></u>
	<i>Sous-total (net) :</i>		<u>740 m<sup>2</sup></u>
<b>2. Salle de spectacles</b>			
2.1.	Salle à l'italienne – 480 places		425 m <sup>2</sup>
	Surface occupée par les sièges	347 m <sup>2</sup>	
	Personnes en fauteuil roulant	13 m <sup>2</sup>	
	Allées et circulations internes	40 m <sup>2</sup>	
2.2.	Sas		40 m <sup>2</sup>
2.3.	Régie		<u>30 m<sup>2</sup></u>
	<i>Sous-total (net) :</i>		<u>495 m<sup>2</sup></u>
<b>3. Espace scénique</b>			
3.1.	Aire de jeux		120 m <sup>2</sup>
3.2.	Dégagement latéraux (côtés cour et jardin combinés)		150 m <sup>2</sup>
3.3.	Dégagement arrière		45 m <sup>2</sup>
3.4.	Proscénium		<u>30 m<sup>2</sup></u>
	<i>Sous-total (net) :</i>		<u>345 m<sup>2</sup></u>
<b>4. Support à la scène</b>			
4.1.	Quai de déchargement et aire de manutention (sas)		64 m <sup>2</sup>
4.2.	Bureau du directeur technique		12 m <sup>2</sup>
4.3.	Dépôt des chaises et lutrins des musiciens		9 m <sup>2</sup>
4.4.	Toilette de scène (mixte)		3 m <sup>2</sup>
4.5.	Dépôt de scène du concierge		3 m <sup>2</sup>
4.6.	Loge d'artistes double (1)		10 m <sup>2</sup>
4.7.	Loges d'artistes quadruples (2)		40 m <sup>2</sup>
4.8.	Salon vert, cuisinette et loge d'appoint pour les groupes		50 m <sup>2</sup>
4.9.	Buanderie		8 m <sup>2</sup>
4.10.	Atelier technique et entrepôt		37 m <sup>2</sup>
4.11.	Dépôt temporaire (tournées)		25 m <sup>2</sup>
4.12.	Rangement du piano		10 m <sup>2</sup>
4.13.	Gradateurs / amplificateurs		<u>9 m<sup>2</sup></u>
	<i>Sous-total (net) :</i>		<u>280 m<sup>2</sup></u>
<b>5. Administration</b>			
5.1.	Secrétaire / réception		12 m <sup>2</sup>
5.2.	Bureau du comité des spectacles		14 m <sup>2</sup>
5.3.	Aire ouverte		24 m <sup>2</sup>
5.4.	Salle des employés		19 m <sup>2</sup>
5.5.	Toilette des employés		5 m <sup>2</sup>
5.6.	Papeterie, télécopieur, dépôt		7 m <sup>2</sup>
5.7.	Salle de réunion		<u>19 m<sup>2</sup></u>
	<i>Sous-total (net) :</i>		<u>100 m<sup>2</sup></u>
	<i>Sous-total, superficies nettes :</i>		<u>1950 m<sup>2</sup></u>
	Mécanique, circulations et murs extérieurs <sup>21</sup> :		<u>250 m<sup>2</sup></u>
	Superficie totale (brute) :		<u>2200 m<sup>2</sup></u>

<sup>21</sup> Les circulations se trouvent concentrées dans les regroupements de petits espaces, les grands espaces comprenant déjà les aires des circulations dans le calcul des superficies nettes.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL GÉNÉRAL DU BÂTIMENT



### 3.2. Besoins spécifiques en espaces

Les tableaux qui suivent ont été préparés en vue de simplifier la tâche de conception aux architectes qui participent au concours, regroupant de manière synthétique les principaux besoins et les attentes les plus importantes du promoteur du projet en regard de chacun des espaces programmatiques requis. Le niveau de lecture ne doit pas être le même à la première et à la seconde étape du concours. Référer au règlement du concours pour relever le type d'information qui convient à chacune des étapes, en fonction des documents à produire.

#### 1. Zone publique

<i>Espace</i>	<i>Sup<sup>22</sup>.</i>	<i>Liens fonctionnels</i>	<i>Besoins spécifiques</i>
<b>1.1 Hall</b>	45 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens privilégiés avec 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.</li> <li>- Prévoir un lien possible avec les organismes communautaires, groupes culturels et Gestion Arpidôme, de l'autre côté du mur coupe-feu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lumière naturelle abondante mais contrôlée.</li> <li>- Animation visible depuis la rue.</li> <li>- Hauteur libre minimale de 4m.</li> <li>- Aire dégagée donnant accès au vestiaire et la billetterie sans contraindre la libre circulation entre le vestibule et le foyer.</li> <li>- Affichage sur les murs.</li> </ul>
<b>1.2 Vestibule</b>	6 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien unique entre le parvis et le hall.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limite la pénétration du froid dans le hall en hiver.</li> <li>- Donner une impression de dégagement en dépit d'une superficie restreinte.</li> </ul>
<b>1.3 Vestiaire</b>	25 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnant sur le hall, le plus près possible du vestibule mais sans créer de congestion à l'entrée.</li> <li>- Proximité au foyer pour utilisation comme bar d'appoint.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace et équipement pour 400 manteaux.</li> <li>- Comptoir suffisamment large pour un service rapide.</li> <li>- Pourra servir de bar d'appoint.</li> </ul>
<b>1.4 Billetterie</b>	16 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnant sur le hall.</li> <li>- Pourrait être en partie accessible depuis le vestibule.</li> <li>- En lien immédiat avec l'administration, dont le personnel assurera parfois la vente des billets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet de réclusion à éviter depuis l'intérieur.</li> <li>- Système de réservation informatisé <i>RéserveTech</i>.</li> </ul>

<sup>22</sup> Les superficies fournies sont indicatives, afin d'aider les concurrents et finalistes à préparer leur proposition ou prestation. Quelques ajustements mineurs sont envisageables, mais le total des superficies allouées ne pourraient être dépassé. Autrement dit, tout écart du programme impose une compensation ailleurs et requiert une justification.



1. Zone publique (suite)

<p><b>1.5</b> Foyer polyvalent</p>	<p>500 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace central de toute la zone publique, qui donne facilement accès aux autres espaces de cette zone, spécialement 1.7, 1.9 et 1.10.</li> <li>- Les accès de la salle de spectacles y donnent directement.</li> <li>- Lien visuel à favoriser avec l'espace public extérieur.</li> <li>- Lien à favoriser avec la zone de support à la scène (accès aux loges, au débarcadère et à l'équipement), au même niveau tant que possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace polyvalent, sommairement équipé pour des événements non professionnels locaux. S'y tiendront toutes sortes d'activités avec une assistance jusqu'à 450 personnes en formule bistro. (Voir articles 1.4 et 2.4).</li> <li>- Ambiance chaleureuse et décontractée, mais en ayant recours à des moyens économiques (il ne s'agit pas d'une deuxième salle de spectacles).</li> <li>- Espace favorisant l'appropriation et l'identification régionale.</li> <li>- Lumière naturelle souhaitée, mais les fenêtres doivent être munies de dispositifs d'occlusion de la lumière.</li> <li>- Espace climatisé.</li> <li>- Le foyer doit comporter un élément diviseur s'il comprend une circulation de transit vers la salle, afin de ne pas interférer avec une activité qui s'y tiendrait.</li> <li>- L'équipement se limitera à quelques praticables amovibles pour aménager une scène temporaire et des infrastructures pour l'accrochage et l'alimentation électrique/signal des équipements d'éclairage et de sonorisation. Les infrastructures scénographiques s'adapteront au parti architectural et non l'inverse.</li> </ul>
<p><b>1.6</b> Toilettes</p>	<p>55 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage immédiat mais discret à partir du hall ou de foyer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins supérieurs à ceux prévus par le Code de construction du Québec pour les femmes, si possible.</li> </ul>
<p><b>1.7</b> Bar</p>	<p>30 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donne directement sur le foyer ou y prend place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptoir suffisamment large pour un service rapide pendant les entractes.</li> <li>- Espace réservé à la vente des produits dérivés (le vestiaire pourrait aussi être considéré pour cela).</li> </ul>
<p><b>1.8</b> Dépôt du bar</p>	<p>10 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité du bar souhaitée mais non exigée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'approvisionnement et la manutention des caisses vides depuis un accès extérieur.</li> </ul>
<p><b>1.9</b> Espace traiteur</p>	<p>20 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès direct au foyer où se déroulent les cocktails et les réceptions.</li> <li>- Accès facilité depuis l'extérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptoirs généreux.</li> <li>- Lavabo.</li> <li>- Cuisinière.</li> <li>- Réfrigérateur.</li> </ul>
<p><b>1.10</b> Rangement d'ameublement et d'équipement</p>	<p>30 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès facile au foyer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le rangement des tables, des chaises et de l'équipement léger utilisés pour diverses activités qui se dérouleront dans le foyer.</li> </ul>
<p><b>1.11</b> Dépôt du concierge</p>	<p>3 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplacement discret près des grands espaces de la zone publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuve et tablettes</li> </ul>

2. Salle de spectacles

<i>Espace</i>	<i>Sup.</i>	<i>Liens fonctionnels</i>	<i>Besoins spécifiques</i>
<b>2.1 Salle</b>	425 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès depuis le foyer via des sas.</li> <li>- Accès au balcon (si applicable) via ces sas, après le contrôle des billets.</li> <li>- Séparée de la scène par le cadre de scène et le proscénium.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle à configuration fixe à l'italienne de 480 places, avec ou sans balcon au choix des architectes. Il n'y aurait toutefois aucun service au balcon. Un rideau serait souhaitable pour compartimenter la salle pour les plus petits spectacles, s'il n'y a pas de balcon.</li> <li>- Éclairage naturel à proscrire.</li> <li>- La forme en arc de cercles est préférée pour l'effet de convivialité qu'elle procure. Sièges en quinconce simple. Profondeur des rangées de 915 mm (1525 mm pour la première). Largeur et distribution des circulations selon les normes applicables.</li> <li>- Largeur des sièges de 535 mm au minimum, dont quelques-uns volontairement surdimensionnés. Le confort des sièges, souvent objet de critiques dans les salles similaires, est ici une priorité. Certaines représentations durent jusqu'à 3 heures (Ciné-Club).</li> <li>- Une seule passerelle FOH, offrant un angle d'éclairage de 53°, suffira pour des raisons budgétaires. Une passerelle arrière pour <i>follow spots</i>. Toutes passerelles reliées entre elles et à celles de la scène.</li> <li>- Conditions acoustiques adaptées au théâtre et à la musique, mais convenant également aux spectacles de variété amplifiés. Temps de réverbération d'environ 0,75 secondes.</li> <li>- Espace climatisé. Ventilation à faible vitesse (NC 25).</li> <li>- Séparation coupe-feu avec la scène selon les normes.</li> </ul>
<b>2.2 Sas</b>	40 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre la salle et le foyer, à chaque porte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des sas acoustiquement étanches entre la salle et le foyer sont requis, puisque des activités pourront s'y tenir en simultané.</li> </ul>
<b>2.3 Régie</b>	30 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En salle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vision dégagée de toute la scène, même avec des spectateurs debout.</li> <li>- Régie fixe fermée et équipée selon les normes de sécurité incendie pour recevoir des équipements de projections cinématographiques. (L'équipement numérique est prévu pour plus tard)</li> </ul>

3. Espace scénique

<i>Espace</i>	<i>Sup.</i>	<i>Liens fonctionnels</i>	<i>Besoins spécifiques</i>
<b>3.1 Aire de jeux</b>	120 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En continuité avec 3.2, 3.3 et 3.4.</li> <li>- Accès aux loges le plus direct possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de jeu de 11m X 11m.</li> <li>- Hauteur libre d'environ 10m sous la structure.</li> <li>- Cadre de scène de 11m de largeur par 7,3m de hauteur. Écran pour la projection de films.</li> <li>- Une passerelle d'arrière-scène, une côté jardin et une côté cour.</li> <li>- 24 porteuses à prévoir. Écran de cinéma à enroulement en raison d'une cage de hauteur réduite.</li> <li>- Éclairage naturel à proscrire.</li> <li>- Plancher de linoléum noir. Aucune trappe prévue. Achat d'un tapis spécialisé pour la danse</li> <li>- Murs et structure : surfaces brutes, peintes noires.</li> <li>- Espace climatisé indépendamment de la salle. Chambre de décompression requise pour limiter les mouvements d'air.</li> <li>- Issues distinctes de la salle (voir le Code de construction du Québec).</li> <li>- Pas de porte de garage admissible à l'arrière pour produire des spectacles en plein air, à cause des problèmes climatiques et acoustiques engendrés.</li> </ul>
<b>3.2 Dégagements latéraux</b>	150 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien le plus direct possible avec le débarcadère, via l'aire de manutention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions selon le concept scénographique et l'aménagement. Deux demi-dégagements égaux ou préférablement un complet (côté débarcadère) et un réduit d'au moins 4,5m de largeur (côté contrepoids). Profondeur identique à l'aire de jeux</li> <li>- Dégagement en hauteur identique à l'aire de jeux.</li> <li>- Aucun obstacle n'est admissible entre l'aire de jeux et les dégagements latéraux (colonnes, par exemple)</li> <li>- Besoins communs à l'aire de jeux.</li> </ul>
<b>3.3 Dégagement arrière</b>	45 m <sup>2</sup>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aire de jeux, déjà profonde, sera partiellement réduite pour permettre la projection sur un « cyclo ».</li> </ul>
<b>3.4 Proscénium (avant-scène)</b>	30 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Escaliers entre le parterre de la salle et le proscénium, de chaque côté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En continuité avec l'aire de jeux, c'est le seul espace scénique qui se trouve à empiéter sur la salle (à l'avant du rideau).</li> <li>- Forme selon de la configuration des sièges à la première rangée.</li> <li>- Murs épaissis de chaque côté de l'ouverture de scène pour y dissimuler la sonorisation. Prévoir deux niches pour haut-parleurs de basses fréquences sous le plancher du proscénium</li> </ul>

4. Support à la scène

<i>Espace</i>	<i>Sup.</i>	<i>Liens fonctionnels</i>	<i>Besoins spécifiques</i>
<b>4.1 Quai et aire de manutention</b>	64 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donne sur l'aire de manœuvre des camions à l'arrière du bâtiment.</li> <li>- Lien privilégié avec la scène (3.2), 4.10 et 4.11.</li> <li>- Un monte-charge peut être prévu entre la scène et le quai, si le concept l'exige.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quai protégé de la pluie et du vent. Dénivellation du quai de 1,05m.</li> <li>- Porte de garage de 2,4m X 3m de hauteur et porte sur pivot adjacente, côté conducteur.</li> <li>- Aire de manutention formant un sas pour éviter que le froid ne se propage aux autres espaces de la zone.</li> <li>- Assurer une séparation acoustique à la scène.</li> <li>- Monte-charge (si applicable) 2,4m X 3m libre.</li> </ul>
<b>4.2 Bureau du directeur technique</b>	12 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec l'espace scénique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation stratégique pour le contrôle des allées et venues dans les circulations de service.</li> </ul>
<b>4.3 Dépôt des chaises et lutrins</b>	9 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès rapide à l'espace scénique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut servir de dépôt temporaire pour de l'équipement technique.</li> </ul>
<b>4.4 Toilette de scène</b>	3 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès rapide depuis l'espace scénique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour accommoder les besoins imprévus des acteurs et techniciens pendant les représentations.</li> <li>- Non nécessaire si les loges sont immédiatement accessibles de la scène.</li> <li>- Nuisances acoustiques à prendre en considération.</li> </ul>
<b>4.5 Dépôt de scène du concierge</b>	3 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de l'espace scénique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuve et tablettes.</li> </ul>
<b>4.6 Loge double</b>	10 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la scène le plus direct possible via les coulisses et le salon vert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 loge VIP pour deux personnes avec douche et toilette séparées, comptoir et lavabos.</li> </ul>
<b>4.7 Loges quadruples (2)</b>	40 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la scène le plus direct possible, via les coulisses et le salon vert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 loges de 4 personnes identiques avec douche et toilette séparées, comptoir et lavabos dans chacune. Une toilette peut donner sur un corridor plutôt que dans la loge.</li> <li>- Il pourrait être envisagé de pouvoir unifier ces deux loges en une seule, au besoin, à l'aide d'une cloison amovible.</li> </ul>
<b>4.8 Salon vert et cuisinette</b>	50 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace à la rencontre des circulations des artistes.</li> <li>- Accès possible au foyer pour les après-spectacles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourra servir de loges de groupes ou de salle de réunion à l'occasion.</li> <li>- Ambiance décontractée; éclairage d'appoint.</li> <li>- Divans, table et chaises.</li> <li>- Comptoir, lavabo, armoires, mini-réfrigérateur, micro-ondes.</li> <li>- Lumière naturelle souhaitée, mais non exigée.</li> </ul>
<b>4.9 Buanderie</b>	8 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À proximité des loges, si possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laveuse et sècheuse.</li> <li>- Planche et fer à repasser</li> <li>- Cuve.</li> <li>- Table de pliage et espace pour chariot de costumes.</li> </ul>

4. Support à la scène (suite)

<p><b>4.10</b> Atelier technique et entrepôt</p>	<p>37 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situé entre l'espace scénique et le quai.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une mezzanine accessible par un escalier pourrait rentabiliser une double hauteur (pour une aire de plancher totale équivalente).</li> <li>- Accès et circulations généreusement dimensionnés pour faciliter la manœuvre des gros équipements. Hauteur libre minimale de 3m, comme partout où de l'équipement peut être manipulé (dépôts, etc.).</li> </ul>
<p><b>4.11</b> Dépôt temporaire</p>	<p>25 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situé entre l'espace scénique et le quai.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser pour ranger temporairement le matériel de tournées.</li> </ul>
<p><b>4.12</b> Rangement du piano</p>	<p>10 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès de niveau avec la scène.</li> <li>- Possibilité de déplacer facilement le piano jusqu'au foyer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Armoire étanche à température et humidité contrôlés.</li> </ul>
<p><b>4.13</b> Gradateurs et amplificateurs</p>	<p>9 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acoustiquement isolé de la scène.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce à température contrôlée.</li> </ul>

5. Administration

<i>Espace</i>	<i>Sup.</i>	<i>Liens fonctionnels</i>	<i>Besoins spécifiques</i>
<b>5.1 Secrétaire / réception</b>	12 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès restreint du hall et/ou depuis l'extérieur.</li> <li>- Accès direct à la billetterie pour service aux heures creuses.</li> <li>- Contrôle l'accès aux autres espaces de cette zone.</li> <li>- Lien privilégié avec Gestion Arpidôme de l'autre côté du mur coupe-feu</li> </ul>	- Éclairage naturel souhaité.
<b>5.2 Bureau du comité des spectacles</b>	14 m <sup>2</sup>		- Éclairage naturel souhaité.
<b>5.3 Aire ouverte</b>	24 m <sup>2</sup>		- Éclairage naturel souhaité.
<b>5.4 Salle des employés</b>	19 m <sup>2</sup>	- À l'abri de la vue des visiteurs pour en assurer l'intimité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éclairage naturel souhaité.</li> <li>- Comptoir, lavabo, armoires, mini-réfrigérateur.</li> <li>- Table et chaises pour huit personnes.</li> </ul>
<b>5.5 Toilette</b>	5 m <sup>2</sup>		- Une seule toilette mixte, accessible sans avoir à passer par la salle de réunion.
<b>5.6 Papeterie</b>	7 m <sup>2</sup>		- Photocopieur, tablettes, armoires fermées.
<b>5.7 Salle de réunion</b>	19 m <sup>2</sup>	- Accès extérieur souhaité pour utilisation autonome.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éclairage naturel souhaité.</li> <li>- Dispositif d'occultation de la lumière naturelle.</li> <li>- Tables modulaires et chaises confortables pour vingt personnes.</li> <li>- Pourra servir de salle VIP ou de salon des artistes à l'occasion.</li> </ul>

Note : Les espaces alloués au service des loisirs (*Gestion Arpidôme*), dont la superficie totalise environ 200 m<sup>2</sup>, s'ajoutent à ceux du tableau ci-dessus, mais ils ne figurent pas au programme de la salle de spectacles parce qu'ils ne font pas partie de la zone qui fait l'objet du concours. Ils prendront place dans un endroit encore indéterminée de l'ancienne partie de l'école Saint-Michel, de l'autre côté du mur coupe-feu, mais devront se situer à proximité de la zone administrative de la salle. Il est préférable de garder le plus possible les différents intervenants ensemble afin de partager les ressources et équipements, de faciliter la communication et de créer d'une bonne dynamique de travail.

### 3.3. Aménagement du site

L'aménagement du site sera maintenu au strict minimum en raison de budgets déjà restreints, malgré l'évidence d'améliorations requises à cet égard sur le site même du projet et dans son environnement immédiat. Le traitement du parvis du projet et les accès depuis les stationnements sont à prioriser.

Les grandes surfaces asphaltées situées à l'arrière du projet, en faisant le tour de l'aréna par l'arrière jusqu'à l'église située du côté opposé à l'école Saint-Michel, de même que les espaces disponibles sur rue, sont comptabilisés afin d'accommoder les besoins en stationnement lors des spectacles. En dépit d'une apparente générosité de ces surfaces, les gens du milieu considèrent l'espace compté. En outre, le terrain arrière restera le site officiel du festival du bleuet. Il serait à peine suffisant pour rencontrer les besoins à l'heure actuelle. Pour ces raisons, la superficie occupée par le nouvel agrandissement, vers l'arrière, devrait être réduite au minimum requis pour ne pas handicaper le nombre de stationnements à cet endroit ni les rassemblements importants qui s'y tiennent annuellement. La composition de la façade arrière devra tenir compte du rôle qu'elle jouera comme fond de scène de ce site festivalier, malgré un aménagement au sol minimum de ce côté.

Les voies d'accès et les aires de manœuvre doivent être suffisantes pour qu'y circulent sans encombre les camions de tournées (avec remorque de 16m de longueur) et les véhicules du service des incendies. Plus spécifiquement, une voie d'accès conforme doit être maintenue entre le projet et le bâtiment voisin situé à l'ouest (centre social, cinéma et aréna). Les aires de manœuvre doivent figurer sur le plan d'ensemble.

## 4. CONTRAINTES PARTICULIÈRES

### 4.1. Bâtiment existant

Les plans de l'école Saint-Michel et les photographies fournis en annexe A (sur CD-Rom) fournissent les informations de base nécessaires aux concurrents pour concevoir leur proposition dans le cadre du concours. Les plans d'architecture ont été dessinés en 1984 par l'architecte Jean-Claude Lebeuf pour la construction du second agrandissement. Ils n'ont pas été mis à jour depuis, mais une visite rapide des lieux a permis de constater que les changements apportés ces vingt dernières années sont mineurs.

Une expertise récente a confirmé le bon état général du bâtiment. Les capacités portantes de la partie de 1948 seraient réduites, mais celles de l'agrandissement de 1984 ne devraient pas poser de problèmes pour les besoins du projet. La dalle sur sol de l'aile des classes implantée en diagonale et la structure d'acier qui la joint au mur du gymnase seraient particulièrement robustes.

La mécanique du bâtiment a été mise à jour lors de l'agrandissement de 1984. Elle prend place dans le sous-sol du bâtiment et en occupe une bonne proportion de la superficie de plancher. Une nouvelle mécanique indépendante doit être prévue pour la nouvelle fonction. L'entrée électrique ne serait pas suffisante pour rencontrer les besoins de la nouvelle salle, mais l'alimentation en provenance d'Hydro-Québec ne devrait pas poser de problème, selon les informations obtenues.

### 4.2. Règlement de zonage

L'école St-Michel actuelle est édifée sur le lot 220-1 du cadastre Mistassini du Canton Dolbeau<sup>23</sup>. Sa superficie est de 7852.42 m<sup>2</sup>. Il appartient à la commission scolaire mais sera cédé à la Ville de Dolbeau-Mistassini sous peu, en prévision du projet de salle de spectacles. Les terrains jouxtant le site à l'ouest et au sud appartiennent déjà à la Ville. Un débordement du projet sur le voisin (lot 220-2) serait possible, mais il n'est pas souhaité. Cette étroite bande garantit un accès aisé de la rue au terrain arrière qui est utilisée pour de grands rassemblements annuels comme le Festival du Bleuet.

Le règlement de zonage applicable au site exige en principe des marges avant, latérale et arrière de 10 mètres chacune pour un usage à caractère socioculturel. Toutefois, une disposition spécifique du règlement de zonage pour les constructions dérogatoires protégées par droit acquis permet l'agrandissement dans le prolongement d'un mur existant, à la condition de ne pas augmenter l'empiètement sur une marge prescrite. Le coefficient d'occupation du sol peut atteindre 1.0. Il n'y a pas de restriction en hauteur ni en nombre d'étages, pas plus que sur les matériaux.

Pour les lieux de rassemblement, une case de stationnement par quatre sièges est exigée. Dans les zones publiques, un minimum de 10% de la superficie de terrain doit faire l'objet d'un aménagement paysager comprenant au moins du gazon et des arbres.

### 4.3. Sol

Une étude géotechnique devrait incessamment être réalisée dans la cour de l'école Saint-Michel. Les résultats de cette étude seront communiqués aux concurrents dès qu'ils auront été publiés.

Une étude géotechnique a été réalisée en septembre 1983 en prévision de la construction du second et dernier agrandissement de l'école. Cinq forages effectués aux limites du bâtiment à construire ont révélé la présence d'un sol granulaire (sol remblayé, principalement des dépôts de sable, des traces de gravier et quelques lits de silt) sans atteindre de refus, jusqu'à une profondeur de 7,8m sous le niveau du sol fini. Le niveau de la nappe phréatique était à peu près constant d'un forage à l'autre, variant de 96,7 à 96,9m. Le niveau de référence 100,0m avait été associé à celui du plancher du rez-de-chaussée de l'école Saint-Michel. Il pourrait évidemment y avoir fluctuation de ce niveau au cours des saisons.

---

<sup>23</sup> Voir le plan d'arpentage en annexe, sur CD-Rom.



#### 4.4. Œuvre d'art

À l'entrée de l'école Saint-Michel actuel se tient, sous le portail squelettique qu'il faut franchir pour accéder à l'entrée principale, une œuvre d'art réalisée en 1986 par l'artiste Karol Proulx. La sculpture est réalisée en acier, béton, maçonnerie de brique, verre et comporte un éclairage intégré (qui ne serait plus en fonction).



Figure 18. La fenêtre du rêve, œuvre d'art par l'artiste Karol Proulx.

Le texte suivant, tiré du répertoire su MCC sur les œuvres d'art intégrées à l'architecture, décrit ainsi le concept de l'œuvre :

*Comme le miroir d'Alice au pays des merveilles, la fenêtre est vue ici comme une ouverture vers l'ailleurs, vers un lieu fantastique. Éloge du rêve, l'œuvre soutient qu'il faut respecter l'imaginaire enfantin. En classe, s'il s'ennuie, s'il manque d'intérêt, l'enfant s'évade par la fenêtre...*

Selon les dispositions prévues par MCC, une œuvre d'art réalisée dans le cadre du programme d'intégration des arts à l'architecture ne peut être déplacée sans le consentement de son auteur. Même si ce consentement n'a pas encore été obtenu, il est considéré probable pour les fins du concours.

## 5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

### 5.1. Objectif de coût du projet

Le non respect des coûts associé à plusieurs projets de concours récents, comme à un bon nombre d'autres projets gouvernementaux importants à l'échelle provinciale, a conduit le gouvernement actuel à prendre politiquement position sur cet aspect. Le MCC prend désormais des mesures particulières pour que soient respectés les coûts et les échéanciers des projets d'immobilisation qu'il finance<sup>24</sup>. Pour cette raison, le respect de l'objectif de coût du projet revient avec insistance dans les documents de ce concours et en constitue un enjeu explicite.

L'objectif de coût du projet de salle de spectacles à Dolbeau-Mistassini a fait l'objet d'intenses discussions tout à long de l'élaboration de sa programmation et de la planification du concours. Des efforts importants ont été déployés afin de minimiser l'écart entre les exigences exprimées par les différents intervenants impliqués et les ressources disponibles, mais ils doivent trouver écho dans les propositions et prestations à recevoir pour pouvoir porter fruits. Il faut savoir que les budgets accordés aux immobilisations financées par le MCC font l'objet d'une normalisation qui fixe l'objectif de coût et la superficie de tout projet de salle de spectacles en proportion du nombre de places que contient la salle proprement dite. C'est ainsi qu'une enveloppe globale fixe de 6 millions de dollars été établie pour ce projet. Elle se décline comme suit :

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Montant alloué</i>	
- Coût de construction du bâtiment	4 250 000 \$	
- Équipements et mobiliers	750 000 \$	
- Aménagement du site	60 000 \$	
- Intégration des arts à l'architecture	70 000 \$	
Sous-total (montant de l'estimation pour le concours) :		<b>5 130 000\$</b>
- Honoraires professionnels	595 000 \$	
- Frais de financement	120 000 \$	
- Concours d'architecture	155 000 \$	
Sous-total (autres frais) :		870 000\$
Total (coût global de projet) :		6 000 000\$

Le principal chiffre à retenir pour la conception du projet est celui de 5,13 millions de dollars, qui comprend l'ensemble des coûts relatifs à la construction du bâtiment, à l'équipement et au mobilier, à l'aménagement du site et à l'intégration des arts à l'architecture. C'est ce montant qui doit figurer à la dernière ligne de l'estimation (voir article 3.7.5 du règlement). Le fait que le projet s'inscrive dans un bâtiment existant, dont la stratégie de récupération pour y loger les nouvelles fonctions ne pourrait être imposée par la programmation avant le concours, rend vaine toute tentative de déterminer *a priori* la proportion des coûts attribués à l'architecture, à la structure et aux services du bâtiment, puisque cette attribution dépend largement de la solution préconisée par chaque participant. Les vases sont donc communicants mais l'enveloppe budgétaire globale reste invariable suivant tous les scénarios. Ni le MCC, ni la Ville de Dolbeau-Mistassini ne peuvent envisager dépasser cette enveloppe. Il revient donc aux architectes de convaincre les membres de la commission technique et du jury qu'ils sont capables de réaliser leur concept à l'intérieur des ressources allouées.

<sup>24</sup> Les architectes sont invités à se tenir au courant des changements qui s'opèrent actuellement car ils pourraient avoir un impact important, à l'avenir, sur la forme des concours sanctionnés par le MCC.

Les coûts relatifs aux travaux à réaliser sur l'ancienne partie de l'école Saint-Michel ne figurent pas au budget ci-dessus, car il s'agit d'un autre projet qui ne fait pas l'objet du concours. Les coûts du mur coupe-feu sont à partager entre les deux composantes de l'ensemble. La moitié de ce coût doit donc figurer dans l'estimé budgétaire.

## 5.2. Date de mise en service du projet

Le début de la construction du projet est prévu pour la fin de l'été 2006, de manière à réaliser la structure du bâtiment et l'essentiel de l'enveloppe avant la période hivernale. Le tableau suivant, préparé par le promoteur, résume les principales étapes de réalisation du mandat après le concours.

<i>Étape</i>	<i>Échéance</i>
- Attribution du mandat aux architectes	Fin février 2006
- Sélection des autres professionnels	Du 10 février au 3 avril
- Plans et devis (architecture)	Du 14 février au 28 juillet
- Plans et devis (autres professionnels)	Du 4 avril au 28 juillet
- Période de soumissions	Du 31 juillet au 25 août
- Octroi du contrat de construction	5 septembre
- Construction	De septembre 2006 à juin 2007
- Mise en service	Juillet 2007

Cet échéancier prévisionnel relativement serré a conduit, par un calcul à rebours, à positionner la première étape du concours avant la fin de l'année 2005 et à débiter la seconde étape sans délai dès le début du mois de janvier 2006.

## Annexe A

### DONNÉES GRAPHIQUES UTILES À LA CONCEPTION DES PROJETS

#### Contenu du CD-Rom

- **Échelle de la ville**
  - Cartes
  - Photos aériennes
  
- **Échelle du site et du bâtiment**
  - Photos anciennes de l'école
  - Photos du site et de l'école
  - Plans de l'école
    - Architecture
    - Structure
  - Plans du site
  
- **Échelle territoriale**
  - Cartes par satellite
  - Autres cartes